

Propos du 1er août

Autor(en): **Boerlin, Gerhard**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **36 (1941)**

Heft 2

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Propos du 1^{er} août

Nous souhaitons à nos lecteurs de pouvoir lire dans son texte original le « mandement » que leur adresse le Président de la Ligue suisse du Patrimoine national. Les réflexions que lui inspire le Pacte de 1291 sont bonnes à méditer en Suisse romande tout autant ; nous tenons à en donner la substance. H. N.

IL en va d'un pays comme d'un homme: décrire son aspect est plus aisé que dépeindre son caractère. C'est à préserver son « visage », comme disait Montenach, que s'emploie surtout notre Ligue. Quant à son caractère, de quoi est-il fait? Nos langages, nos mœurs, nos architectures ont beaucoup de frères et de sœurs: nos régionalismes s'apparentent à d'autres régionalismes qui ne se limitent pas tous à notre territoire. Quel esprit vient-il donc animer notre pays et l'élever au rang d'une nation?

Le Pacte de 1291 est un miroir subtil où cet esprit se mire pour la première fois. Voyons-en l'image. Issue de circonstances que les historiens s'emploient à éclairer, la charte est politique. On ignore le nom de son rédacteur qui écrit d'excellent latin et s'exprime en une concision remarquable. Mais autant que la concision, la sobriété de ses expressions est admirable; pas un seul mot ronflant, Liberté, Indépendance, Volonté populaire, que sais-je! Rien de la grandiloquence dont les formes latines sont cependant friandes. Tout est simple, net, essentiel.

Après avoir évoqué l'insécurité des temps, confirmé la promesse d'une aide réciproque, précisé que tout secours sera aux frais du pays fédéré qui l'invoque, les contractants émettent une prétention nouvelle. Ils n'accepteront pour juge ni un étranger, ni un homme qui aurait acheté sa charge — afin d'éviter, sans doute, que la fonction ne devienne héréditaire. Toutefois, ils ne revendiquent pas le droit d'élire eux-mêmes ce juge, reconnaissent implicitement leur devoir de sujets et ne s'insurgent pas contre l'autorité supérieure. Le refus d'un juge étranger est énoncé de la manière la plus naturelle du monde sans impliquer la révolte. Une calme détermination, une étonnante prudence se conforment aux nécessités du moment.

Le pacte n'élabore donc point de plan constructif; il se borne, par un acte d'union, à parer au danger précis d'avoir des juges étrangers. Cette association consciente de gens qui ont même origine et même manière de vivre est un point de départ. Elle s'est opérée avec une mesure et une perspicacité rares. Si elle conduisit en fin de compte les Confédérés à la totale indépendance, elle n'impose point aux contractants de conditions limitatives. Chacun d'eux travaille fièrement à ses propres affaires.

Dans le pacte de 1291, les Confédérés s'intitulent *conspirati*, qu'il ne faut point traduire par conspirateurs. Le terme signifie: ceux qui sont animés du même souffle. Ce souffle leur fut salutaire; inspirons-nous en. Ayons leur sérieux, leur résolution, leur maturité. En nous tenant à notre place, sans fanfaronnade, nous resterons fidèles à nos aïeux et, pour le profit de tous, nous nous montrerons aptes aux devoirs qui nous attendent.